

Déclaration préalable

Conseil Supérieur de l'Education du mercredi 15 septembre 2021



Mesdames et messieurs les membres du Conseil,

545 classes fermées annoncées par le Ministre la semaine passée. Hier, ce sont 3000 classes qui n'ont pas ouvert leurs portes. Ce qui fait environ 90 000 enfants à la maison et 90 000 familles qui se réorganisent en urgence. Dans l'urgence aussi, les données personnelles des élèves de plus de 12 ans sont parfois récoltées sans le souci de la chaîne de confidentialité. Ça et là, les parents ne peuvent pas se réunir. Des élèves des territoires ultra marins qui font leur rentrée en différé ou à l'école en niveau sanitaire 4, avec au mieux, dans certains territoires, 3 ou 4 heures par semaine de présence en cours seulement. Plusieurs centaines d'élèves non affectés en collège, en lycée, toutes voies confondues, alors même que c'est leur droit ou de redoubler dans leur lycée d'origine ou simplement de poursuivre leur scolarité ou leur formation. Le 10 septembre, c'est un enfant de 7 ans qui a été exclu de la cantine et ramené chez lui par la police municipale. Nous ne connaissons pas la fin de l'histoire, la plus importante, a-t-il pu manger ? L'école inclusive n'en porte que le nom, de trop nombreux enfants sont sans AESH ou alors des AESH disposent de quelques heures à répartir entre plusieurs enfants Le manque de place est criant en ULIS. En Bretagne, la FCPE a gagné un référé suspension pour la scolarisation de plusieurs enfants de moins de 3 ans. Il y a de la place dans l'école mais le maire lui n'était pas d'accord pour les accueillir dans l'école publique. Sur les réseaux sociaux mais aussi dans les cours de récré, les enfants de 2010 sont victimes d'insultes et de harcèlement ultraviolet.

Le monde de l'éducation en plein covid a-t-il perdu complètement sa boussole ? Celle inaltérable de l'intérêt supérieur de l'enfant ? Celle de leurs droits fondamentaux ? Il n'y a pas que les effets rapides et réels de la crise sanitaire, il y a toujours les problèmes à régler du monde avant covid et ceux qui s'installeront à long terme. Au-delà des questions physiologiques, les enfants et les jeunes souffrent et leur santé mentale et psychologique est toujours plus affectée pour nombreux d'entre eux. Le pass psychologique se révèle difficilement utilisable avec un parcours très compliqué, entre passage chez le généraliste et envoi chez un spécialiste reconnu par le dispositif. Pourtant, la santé ne doit pas souffrir d'attendre, pas plus que ne doit attendre l'Etat d'honorer la dette morale qu'il a auprès des enfants et des jeunes de la République ; celle de les protéger, de les éduquer et de permettre la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.

Pour la FCPE, une révision rapide du protocole sanitaire est inévitable, afin de rendre possible la fréquentation des établissements par les élèves qui ne sont pas malades. Des procédures doivent être clairement établies pour faciliter le travail des personnels, mais surtout recueillir et protéger les données confidentielles des élèves, comme le consentement des familles et ce, sans permettre une quelconque stigmatisation dans leur quotidien. Les enfants ne doivent en aucune manière être mis dans une position qui contrevient à leurs droits ou en porte-à-faux avec leurs parents. L'Etat a l'obligation de travailler sur ces questions essentielles.

Aussi, nous continuerons à marteler nos exigences dans cette rentrée mouvementée :

- Des campagnes de dépistage systématisées, massives et gratuites dans les classes concernées par les fermetures pour permettre aux élèves non malades de se rendre à l'école,
- Un accompagnement rapide et financier par l'Etat des collectivités pour la mise en place de capteurs CO2 dans toutes les classes,
- Une révision du budget éducation par temps de Covid par l'Etat
- Une embauche massive de personnels enseignants, éducatifs, sanitaires et sociaux,
- Un aménagement des programmes scolaires.
- Une généralisation de l'école dehors.

- Des classes à petits effectifs. Au-delà d'être bénéfiques d'un point de vue pédagogique, elles sont indispensables pour répondre à un objectif de santé publique.

La FCPE est une actrice de la coéducation et à quelques semaines des élections des représentants de parents d'élèves, nous comptons bien rassembler les parents autour de cet enjeu. Notre rôle est bien de participer à l'animation de la communauté éducative. Nous aurons à cœur, – c'est notre engagement de défendre l'égalité des droits de tous les enfants. Pour une école laïque, gratuite et coopérative.